



DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE 31600

ARRONDISSEMENT DE MURET

REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE SEYSSES

### ARRETE 2021-69 PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SEYSSES

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.153-60 et R.153-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Seysses en date du 25/02/2010 ayant approuvé le PLU de la commune de SEYSSES, modifié le 24/11/2011, révisé le 24/05/2012 et le 26/02/2020 et modifié en dernière date le 22/12/2020 ;

Vu l'arrêté ministériel du 1er mars 2021 portant abrogation des décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de France Télécom devenue Orange ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2021 portant abrogation des décrets fixant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de TéléDiffusion de France devenue TDF ;

Le Maire de la ville de SEYSSES,

### ARRETE

- Article 1 :** Le PLU de la commune de Seysses est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, la suppression des servitudes PT1 et PT2 dans la partie SUP des annexes du PLU est à prendre en compte.
- Article 2 :** La mise à jour a été effectuée sur le PLU tenu à la disposition du public.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois et sera publié au recueil des actes administratifs de la commune de SEYSSES
- Article 4 :** Copie de l'annexe du PLU consacrée aux SUP affectant l'utilisation du sol sera adressée à la direction régionale des finances publiques.

Fait à SEYSSES, le 10 décembre 2021

Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP,



Certifié exécutoire,  
Affiché le 16 décembre 2021 jusqu'au 16 février 2022

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DE SESSSES

COULE  
 19 MARS 2015  
 A LA SOUS-PREFECTURE DE MARDET

DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUTE	DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE
A4 - Servitude de libre passage des engins mécaniques	Le Touch	Arrêté préfectoral du 27 septembre 1976	Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne Service Eau, Environnement et Forêts Cité Administrative Boulevard Armand Duportal 31074 - TOULOUSE CEDEX 9
A5 - Servitude pour la pose de canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Canalisations EU et EP	Arrêté préfectoral du 22 septembre 1990	Syndicat intercommunal des eaux de la banlieue Sud Ouest Chemin des carreaux 31120 ROQUES SUR GARONNE
AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques	Eglise	Inscrit sur l'Inventaire des Monuments Historiques le 9 novembre 1926	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 32 rue de la Dalbade BP811 31080 - TOULOUSE CEDEX 6
I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	<del>DN 300 Lègevin - Roques</del> DN 300 Lègevin - Roques DN 400 Fonsorbes-Roques <del>passées en catégorie B</del>	Arrêté ministériel du 04 juin 2004	<b>TEREGA</b> <b>Coordination de Cugnaux</b> <b>16 bis rue Alfred SAUVY</b> <b>31270 CUGNAUX</b>

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DE SEYSSES**

DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUE	DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE
I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Ligne à 225 KV Léguevin - Portet Ligne à 2 x 63 KV Portet-Seysse Bérat - Seysse Pose 63/KV de Seysse	Déclaration d'utilité publique	RTE - GET Pyrénées 87 rue Jean Gayral 31200 - TOULOUSE CEDEX
PT3 - Servitudes relatives aux installations de télécommunications	Liaison à fibre optique F 428 Toulouse - Saint-Gaudens	Arrêté préfectoral du 13 février 1995	ORANGE - UIMP 2 avenue du Général Hoche 81000 ALBI

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DE SEYSSES**

DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUE	DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE
PM1 - Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrains consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.	Arrêté préfectoral du 22 décembre 2008	Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne Service Risques et Gestion de Crise Cité administrative 2, Bd. Armand-Duportal - BP 70001 31074 TOULOUSE CEDEX 9
PM1 - Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation	Arrêté préfectoral du 29 juin 2012	Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne Service Risques et Gestion de Crise Cité administrative 2, Bd. Armand-Duportal - BP70001 31074 TOULOUSE CEDEX 9
* TS - Servitudes de dégagement des aéroports	Aérodrome de Muret Lherm	Arrêté ministériel du 30 juillet 2014	DGAC- SNIA Aérodrome Civil de Toulouse Blagnac Allée Saint-Exupéry 31700 - BLAGNAC

